

ation toute particulière à leurs projets. Le programme des Services communautaires étudiants, sous l'égide du Secrétariat d'État, embauchera des travailleurs bénévoles pour prêter main-forte aux organismes sociaux y compris ceux des autochtones afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins communautaires et pour canaliser l'imagination et l'énergie de la jeunesse vers le secteur des services bénévoles. Ce service emploiera 2,100 étudiants.

Le ministère de la Défense nationale poursuivra son travail de recrutement en vue de convaincre les jeunes autochtones à participer au Programme de formation de cadets de l'armée.

Trois programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: l'emploi d'été pour les autochtones; le Programme d'emploi d'été dans le Nord et le Programme d'emploi d'été des élèves indiens des écoles secondaires, sont autant de mesures instituées en vue d'aider la jeunesse autochtone.

D'autres ministères fédéraux apporteront leur concours à ce Programme. Ce sont: la Commission de la Fonction publique, les ministères de la Santé et du Bien-être social, de l'Agriculture, de Revenu Canada (douanes et accise), de l'Énergie, Mines et Ressources et de la Consommation.

Programme d'aide à l'industrie du poisson

Le ministre d'État aux Pêches, M. Roméo LeBlanc, a annoncé l'établissement d'un programme provisoire de 50 millions de dollars qui mènera à l'établissement de mesures à long terme pour le rétablissement de l'industrie canadienne du poisson de fond. Pour la première fois, on prévoit assurer une aide financière directe aux pêcheurs.

Le nouveau programme entré en vigueur le 1er mai, remplacera les mesures provisoires qui existaient depuis janvier. Une aide totale de \$28 millions sera accordée aux pêcheurs côtiers et hauturiers qui sont propriétaires de leurs navires et débarquent un produit de haute qualité. Des subventions conditionnelles de \$12 millions seront aussi versées aux usines de traitement, moyennant conservation des prix payés aux pêcheurs en 1974.

Un autre dix millions de dollars a été mis de côté pour résoudre les problèmes de commercialisation et qui serviront à des paiements de rattrapage, au financement des stocks et au traitement dans le cadre des programmes internationaux d'aide alimentaire.

M. LeBlanc a déclaré: "Nos objectifs à longue échéance nous obligent à prendre une nouvelle orientation en matière de gestion des ressources, de récolte, de traitement et de commercialisation. Ainsi pourrions-nous tirer le plus grand bénéfice possible d'un secteur de pêche viable."

Le programme découle des recommandations d'un groupe de travail chargé par le ministre l'année dernière d'étudier les problèmes de l'industrie en cause. Les recommandations encouragent une meilleure gestion des populations et une réduction de l'effort de pêche dans les pêcheries surexploitées tant à l'échelle nationale qu'internationale, la rationalisation et l'expansion de la flottille, la réglementation de la participation et l'amélioration de l'efficacité des secteurs primaire et secondaire de l'industrie, une commercialisation mieux ordonnée et un plan de stabilisation qui remplacerait le plus tôt possible le programme provisoire actuel.

"Dans l'immédiat, nous donnons suite à une recommandation voulant que le nombre de bateaux participant à la pêche du poisson de fond ne soit pas augmenté," a dit M. LeBlanc.

Un groupe de travail a cerné les principaux problèmes et recommandé des moyens de renforcer l'industrie. On a fait appel aux connaissances de plusieurs ministères fédéraux et il y a eu consultation avec les pêcheurs, les exploitants et d'autres représentants des régions où la pêche est dominante.

L'élément "poisson de fond" des subventions s'applique à certaines pêches en difficulté, tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique. Le poisson de fond représente presque la moitié des mises à terre du Canada dans l'Atlantique, et c'est cette industrie qui est actuellement la plus menacée.

Près de 75% des collectivités de l'Atlantique, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans certaines parties du Québec, vivent de la pêche commerciale, et plus de 20% d'entre elles dépendent exclusivement de la pêche et du traitement pour leur revenu.

Mirage albertain

Plusieurs milliers d'aspirants pionniers qui croyaient voir se réaliser leurs rêves d'une vie nouvelle, à la suite des rumeurs de terres gratuites en Alberta, essuient une déception.

Leurs rêves ont été attisés par un article paru récemment dans la presse au sujet d'un projet de caravane de chariots de certains promoteurs de Kleinberg (Ontario) qui consistait à conduire un groupe de vingt familles en chariots couverts tirés par des chevaux sur une distance de 3,000 milles jusqu'au district de la rivière La Paix où supposément des milliers d'acres de terre attendaient les aspirants agriculteurs.

Le ministre des Terres et Forêts de l'Alberta, M. Allan A. Warrack, a expliqué que son ministère n'encourage pas les gens à demander des terres tout d'abord parce que la quantité est limitée et, en deuxième lieu, la priorité est accordée aux agriculteurs du district qui sont déjà établis et qui ont besoin de nouvelles terres pour améliorer le rendement de leurs exploitations. M. Warrack a aussi souligné que les terres de la Couronne ne sont pas gratuites mais qu'elles sont vendues au moins à la valeur marchande des terres privées environnantes.

Pour acquérir une terre de la Couronne en Alberta, le candidat doit avoir vécu dans cette province au moins un an durant les trois années qui précèdent immédiatement sa demande. En outre, le ministre a souligné qu'il y a déjà une accumulation de demandes de la part de résidents admissibles de l'Alberta.

La réaction à cet article de la presse a d'ailleurs été abondante. Les promoteurs de la caravane de chariots ont reçu environ 2,000 lettres et 1,500 appels téléphoniques. La division des Terres du ministère des Terres et Forêts de l'Alberta continue de recevoir nombre de lettres et d'appels téléphoniques.

La presse avait aussi rapporté que le chef de la caravane, M. Gordon Roberts, avait lui-même loué 1,280 acres de terre en versant seulement les frais d'inscription de \$25. En fait, M. Roberts n'a que présenté une demande de location d'une terre, les \$25 constituant le dépôt exigé à la présentation de la demande.